



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

budget : services du Trésor

Question écrite n° 24169

Texte de la question

M. Léonce Deprez ayant noté l'intérêt des propositions du 20e rapport du Conseil des impôts remis en décembre 2002 au Président de la République demande à M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie de lui préciser la suite réservée à la proposition tendant à rapprocher les cultures des administrations fiscales par des formations professionnelles communes aux agents de la direction générale des impôts et de la direction générale de la comptabilité publique, ainsi que la mise en place de « passerelles » entre ces deux directions.

Texte de la réponse

La réflexion menée actuellement par le ministère de l'économie, des finances et de l'industrie (MINEFI), sur son système de formation professionnelle correspond aux préoccupations du conseil des impôts, rappelées par l'auteur de la question écrite. Elle a d'ores et déjà débouché sur des mesures concrètes. Un plan d'action a été arrêté en début d'année pour renforcer les synergies entre les écoles de formation initiale et favoriser le développement d'une culture ministérielle. Des modules de formation communs sur des matières comme la comptabilité privée et le management sont en cours de développement. Le cycle de formation initiale qui regroupe les inspecteurs élèves des écoles de la direction générale des impôts (DGI), de la direction générale de la comptabilité publique (DGCP) et de la direction générale des douanes et des droits indirects (DGDDI) est rénové pour lui donner un caractère plus opérationnel et professionnel. Ce cycle se déroule sur cinq semaines et fait partie intégrante de la formation initiale des futurs cadres A du ministère. Une démarche identique est lancée pour améliorer la formation des cadres B. Un concours de recrutement commun aux agents de catégorie C a été décidé. Ce concours sera ouvert en 2006 et sera accompagné d'une formation adaptée mettant l'accent sur la dimension ministérielle. La réflexion se poursuit sur la formation continue en cours de carrière, l'objectif étant de donner aux agents tous les moyens d'exercer leur métier dans le cadre de la Loi organique relative aux lois de finances (LOLF) et notamment du programme commun aux trois directions chargées de la gestion fiscale et financière de l'État et du secteur public local.

Données clés

Auteur : [M. Léonce Deprez](#)

Circonscription : Pas-de-Calais (4^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 24169

Rubrique : Ministères et secrétariats d'état

Ministère interrogé : économie

Ministère attributaire : économie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 8 septembre 2003, page 6869

Réponse publiée le : 8 juin 2004, page 4243